

## AMENDEMENT

### Rapport N° CP-2021-10-11-1

#### Exposé sommaire

Par ses compétences, la Collectivité européenne d'Alsace joue un rôle majeur dans l'accompagnement des seniors et la coordination gérontologique. Sur Strasbourg, cette dernière fait l'objet d'un cofinancement avec la Ville au travers d'une subvention annuelle. Cette subvention n'a pas été évoluée depuis 16 ans. Or, les besoins se sont accrus et les seniors de ce territoire sont dans une situation de précarité plus forte qu'ailleurs sur le territoire alsacien. Prenant acte de cette réalité, la Ville a créé deux postes supplémentaires.

Considérant que la création d'un Dispositif d'Appui à la Coordination ne sera effective qu'au plus tôt en 2023, le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire propose d'ici-là de continuer à accompagner les seniors de notre territoire en maintenant en 2021 son taux historique de financement des CLIC de Strasbourg, à savoir 20,1% du coût total du dispositif.

La non-réévaluation de la subvention entraînerait mécaniquement une baisse de taux de participation de la CeA à 17,9% en contradiction avec le caractère prioritaire que revêt la coordination gérontologique pour la Collectivité.

#### Amendement

##### **REPLACER :**

Dans ce contexte de changements institutionnels à venir, il est proposé de renouveler la subvention à hauteur de 117900 € pour l'année 2021.

La subvention sera versée en une seule fois après la date de la signature de la convention, jointe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de 117900 euros au titre de l'année 2021 à la Ville de Strasbourg, pour le fonctionnement des Centres Locaux d'Information et de Coordination situés sur son territoire

## PAR

Dans ce contexte de changements institutionnels à venir, il est proposé de renouveler la subvention au même taux que l'année passée, à savoir 20,1% du cout total du dispositif, équivalent 132536 euros.

La subvention sera versée en une seule fois après la date de la signature de la convention, jointe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de 132536 euros au titre de l'année 2021 à la Ville de Strasbourg, pour le fonctionnement des Centres Locaux d'Information et de Coordination situés sur son territoire

Amendement déposé par M Florian Kobryn pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.



Florian Kobryn